



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 13

En exercice : 13

Qui ont délibéré : 10

Date de la convocation :

13/03/2025

Date d'affichage :

13/03/2025

Commune de Saint-Usage - 21170  
Siège de la mairie - 21030005  
Page 14  
Tel: 03 20 21 20 779 - 03 20 21 20 780 - 03 20 21 20 781

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE**

Séance du 20 mars 2025

L'an deux vingt-cinq, le 20 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Vice-Présidence de Monsieur Alain IMBERT, 1<sup>er</sup> adjoint

**Présents** : Mesdames HOSTALIER Valérie (a quitté la salle et n'a pas pris part au vote, Maire), LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, Messieurs IMBERT Alain, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib, GANEE Jean-François, GANEE Roger, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy

**Procuration** : Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Madame HOSTALIER Valérie (ne prends pas part au vote en tant que Maire), Monsieur ERTUGRUL Ali donne procuration à Monsieur POILLOT Jérémy

**Absent(s)-excusé(s)** : Madame MARTZLOFF Laetitia

**Absent(s) non-excusé(s)** :

**Secrétaire de séance** : Madame LABELLE Aurélie

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération : N° 2025-015 - Approbation du Compte financier unique 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2022-36 du 15 septembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Vu la délibération 2023-043 du 21 septembre 2023 portant d'expérimentation du compte financier unique par la Commune ;

Vu la commission finance du 24 février 2025 ;

Considérant que le compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la Commune ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

Considérant que Madame le Maire n'a pas participé au débat, ni au vote de ce compte financier unique ;

Le Conseil Municipal décide à la majorité

**Article 1** : de voter le Compte financier unique de l'exercice 2024 et d'arrêter les comptes :

**Investissement :**

Dépenses :

Prévu : 809 088.10 €

Réalisé : 822 558.59 €

Reste à réaliser : 52 757.04 €

Recettes :

Prévu : 809 088.10 €

Réalisé : 563 909.02 €

Reste à réaliser : 0,00 €

**Fonctionnement :**

Dépenses :

Prévu : 1 335 080.92 €

Réalisé : 919 598.73 €

Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes :

Prévu : 1 335 080.92 €

Réalisé : 1 674 004.37 €

Reste à réaliser : 0,00 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2024 :**

Investissement : - 258 649.57 €

Fonctionnement : 754 405.64 €

**Résultat global (Excédent) : 495 756.07 €**

**Article 2 :** Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2025.

Nombre de voix pour	8	Abstentions	2
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	2 (Valérie HOSTALIER Stéphanie IMBERT)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Le 1<sup>er</sup> adjoint

Alain IMBERT

